

## *De la charité au soin acte de fraternité dans le travail socio-éducatif ?*

**Josette de Pracontal**

*Responsable d'une équipe éducative  
au Service Social de l'enfance de Paris*

**L**e jeune demi-frère du "tueur de Cuers", encore sous le choc du carnage, perpétré par ce garçon de 16 ans, si proche de lui, qu'il connaissait si bien, réalise devant les caméras du journal télévisé, ... "un jour ça peut être nous".

Il pense tout haut, répondant à peine aux questions du journaliste qui cherche à cerner quelques signes d'une éventuelle pathologie du jeune meurtrier, de ce qui aurait pu laisser prévoir...

Et bien non, cet adolescent semblait "normal". Il était bien quelquefois un peu silencieux, réservé. Son demi-frère réalise que l'impensable peut être très proche : "cela aurait pu être nous".

Sentiment de fraternité ?

Dimension de l'altérité ?

Et si le déviant, le fou, le violent, le marginal, "l'autre", pouvait un jour être "moi" ? Et si l'incompréhensible, l'inadmissible, l'inhumain devenaient plus proches de nos propres sentiments, devenaient "humains" ?

N'est-ce pas cette compréhension de l'inadmissible qui peut permettre le chemin de la réparation, du soin ?

Il s'agit là d'un type de problématique, de questionnement auxquels on peut être confronté dans un cadre professionnel de services socio-éducatifs.

N'est-ce pas en rétablissant ce lien de fraternité, sentiment profond d'appartenance à la même famille de l'humain, que l'aide, le soin, le travail éducatif peut avoir une réelle portée réparatrice, une réelle dimension professionnelle qui nous éloigne de l'acte charitable ?

Si nous faisons un bref tour dans l'histoire du travail social, on retrouve l'acte charitable (redevenu mode et médiatique, les manifestations de charity business ne se multiplient-elles pas ? Mais nous y reviendrons). L'acte charitable est lié à une morale, à un devoir dans toutes les religions monothéistes.

Les démarches caritatives des différentes églises, sont à l'origine plus ou moins éloignées du travail social et éducatif. Le judaïsme exige que chacun s'acquitte des mitsvot quotidiennes obligatoires, bonnes actions nommées, codifiées ; même si l'autre est le bénéficiaire de la mitsva, il s'agit essentiellement d'une dette de soi par rapport à Dieu. Le judaïsme est la religion du "moi" par rapport à Dieu, Dieu exigeant qui peut être amené à punir durement. La première exigence étant la conduite de sa propre vie, la construction de son "moi".

Pour les chrétiens, l'acte de charité permet de s'élever vers Dieu, de reconnaître l'autre et de propager l'amour et d'annoncer le royaume de Dieu.

L'Islam refuse l'idée du péché originel. D'emblée il admet que l'homme est bon et qu'avec l'aide de Dieu il peut tenir tête aux forces du mal. Les fidèles doivent maintenir cet idéal humain, ils doivent pratiquer l'entraide, l'hospitalité et la générosité. Ils lutteront ainsi contre les forces du mal.

Le sens religieux de la charité s'est prolongé d'une traduction sociale, permettant de cimenter une communauté humaine, de faire perdurer une organisation sociale. Le judaïsme, l'Islam, le Christianisme engagent le pratiquant à manifester sa foi par un acte charitable envers le pauvre, l'exclu, de lui permettre de maintenir un lien avec la communauté sociale. La responsabilité individuelle est majorée par rapport à la responsabilité collective et sociale. Donnant donnant, cet acte à l'origine religieux individuel permet à celui qui le pratique, de gagner "son ciel", de gagner Dieu... Et s'il s'agissait d'un acte de pur égoïsme et non d'altruisme ?

Pour assurer la cohésion sociale, les démocraties occidentales ont pris le relais du caritatif et du religieux. L'expansion économique a permis à l'état providence de pourvoir à la pauvreté, de prévenir l'exclusion de la communauté. On parle de justice sociale. "Liberté, Egalité, Fraternité", devise de notre Etat républicain, rend la notion et les dépenses de solidarité obligatoires pour la communauté nationale. L'avenir nous dira si ce principe démocratique de solidarité pourra vivre !

Pendant des siècles le religieux produisait du lien social. Avec la laïcisation il y a eu perte de ce lien social, remplacé par l'espérance des "lendemains qui chantent" : déception. Cette valeur est remplacée par un individualisme exigeant la réussite sociale et financière, gratifiée par la médiatisation de sa propre ascension. Certains y "arrivent", d'autres pas. Les exclus se font nombreux. Quel lien existe entre l'individu et le social ?

Il serait dommageable, que la fracture sociale dont on parle tant, soit compensée par

l'acte charitable individuel ou collectif, et non prévenue par une organisation sociale juste et cohérente.

Imaginons un XXI<sup>e</sup> siècle régressif où notre système social s'organiserait ainsi : il y aurait ceux qui donnent, et ceux qui reçoivent. Quelles seraient alors la qualité et l'existence

de ce lien fraternel d'appartenance à la même famille humaine ?

Comment permettre à un acte charitable de demeurer fraternel ?

Et si on parlait d'altérité ?

“ Et si le déviant, le fou, le violent, le marginal, "l'autre", pouvait un jour être "moi" ?

L'acte charitable n'est pas dénué de quelque condescendance. On reste le nanti, protégé de la misère. Celui qui souffre, qui a besoin, c'est l'autre, en aucun cas nous même.

Incidentement, que penser de la multiplicité d'événements organisés à grands frais, médiatisés, d'associations caritatives qui agissent en faveur de l'enfant, du malade, contre le sida etc... ?

Le charity business demeure dans le règne de l'image. Telle vedette du monde du spectacle, du sport, de la politique soigne en la "moralisant" son image. Le luxe, le pouvoir et l'argent s'adonnent à la charité, mais restent le luxe, le pouvoir et l'argent.

Est-ce un acte de fraternité ?

Les organisations non gouvernementales ont pris le relais du politique, de son échec. Le rêve socialiste s'est évanoui, le capitalisme gagne, l'humanitaire revalorise l'image du politique qui a déresponsabilisé l'individu (cf la situation des pays de l'ancien bloc socialiste).

Alors on responsabilise, on quête, on fait appel au volontariat.

L'image des catastrophes humaines fait le tour de la terre. On ne peut plus dire : je ne savais pas. C'est certainement la grande force des organisations non gouvernementales, l'idée du droit d'ingérence au titre de l'humanitaire puisque le politique fait appel à d'autres logiques. C'est un nouveau devoir. Acte de fraternité ?

Cependant, depuis la dernière guerre mondiale l'acte "d'aider" est devenu professionnel.

Après les ravages, la shoah, la victoire contre la barbarie, les sociétés devaient réparer les plaies des corps et des âmes ; des idées généreuses venaient cimenter les volontés. Il fallait revivre.

C'est réellement à cette période que le travail socio-éducatif s'est professionnalisé. L'acte d'aider n'était plus seulement initiative individuelle, mais une véritable profession, organisée institutionnellement, autour de corpus théoriques. Les professionnels recevaient une formation, un salaire.

Depuis, la relation d'aide s'est enrichie de connaissances en sciences humaines (psychologie, psychanalyse, sociologie, économie...).

La relation d'aide n'est plus un acte charitable qui maintient une distance individuelle entre aidant/aidé, mais un acte professionnel emprunt d'altérité, d'empathie, dont le projet permet l'indépendance de l'autre, sa réadaptation dans sa communauté, sa famille, bref un soin social.

L'autre, l'usager, devient plus proche de soi même.

Au-delà de l'éthique professionnelle, ne touche-t-on pas aussi à l'éthique au sens philologique. Emmanuel Lévinas aura essayé de traduire en termes métaphysiques la relation à l'autre, le respect de l'altérité, la sienne et celle de l'autre, le sens de l'humain et de l'inhumain qui est en chacun de soi. Non pas sur un plan moral (ce qui est bien, mal, charitable), mais au sens de l'altérité qui précède toute constitution de son "moi", du sujet. Le moi est responsable pour autrui avant d'être libre. On retrouve là l'esprit des textes talmudiques, dont E. Lévinas s'est inspiré en les enrichissant de textes de philosophes grecs.

La fraternité ne serait-elle pas un premier acte de liberté pour l'autre, pour soi-même ?

C'est une idée que je souhaite développer et illustrer à partir de ma pratique professionnelle dans le domaine de la protection judiciaire de l'enfance.

De quoi s'agit-il ?

De permettre à des familles dont le seul système de communication ou d'émergence de la souffrance est la violence, de penser sa souffrance, de la dire, de ne plus l'agir de façon destructrice mais bien de retrouver un système de communication et le vrai sens des liens familiaux.

Il s'agit d'un travail sur le lien entre les parents et leurs enfants, et, au-delà, entre les parents, entre eux-mêmes et leur famille élargie, leur communauté, passer du lien individuel au lien social.

On pourrait imaginer deux façons de protéger les enfants d'un milieu familial destructeur :

L'intervenant, avec sincérité et empathie reprend la tradition de l'acte charitable : il "nourrit" la famille, les enfants de sa bienveillance, se substituant aux parents défaillants pour protéger, nourrir, guérir, éduquer, sortir ces pauvres enfants...

Bien entendu ces actes peuvent être salvateurs et vitaux, éviter que l'enfant se dégrade, et que sa souffrance enkyste son processus de développement affectif et intellectuel.

Il peut s'agir d'une technique de soins de soutien qui permet à la famille d'avoir accès à une autre forme d'aide.

On peut s'arrêter là. L'intervenant aura été "charitable". Mais cette position professionnelle est-elle empreinte de réelle fraternité ?

Fraternité : selon le petit Robert "c'est le lien existant entre les hommes considérés dans la même famille humaine, avec un sentiment profond de ce lien".

Si l'intervenant se contente de se substituer au lien parental défaillant, parents et enfants restent dans leur souffrance, leurs blessures. Ils restent différents des autres parents de la communauté... et les enfants seront différents à jamais !

Et si le véritable acte de fraternité dans ce travail socio-éducatif était de travailler, d'agir, de modifier ce lien malade ?

C'est plus exigeant, c'est plus difficile pour l'intervenant et la famille. Le professionnel n'est plus seulement dans le bénéfice immédiat de l'art de la substitution, qui maintient le parent déviant et maltraitant à distance : c'est un autre, un étranger, c'est l'impensable, c'est lui, pas moi.

"Un jour ça peut être nous"... disait un proche du meurtrier.

Le parent maltraitant, peut être un proche, celui qui est mon semblable, de mon milieu, de mon éducation, peut être un frère... mais que des événements particuliers, qu'une histoire personnelle, des relations particulières ont conduit là où il est...

Le professionnel qui "touche" avec la famille à ce lien malade s'appuie alors sur d'autres "outils", sur son propre lien à l'autre, sur l'enfant qu'il a été, sur le parent qu'il est...

Il utilisera transfert et contre-transfert, cette mobilité de sentiments, de ressentiments, mobilisés entre lui-même et la famille, en s'interrogeant tout au long de ce travail : quelle est la nature de ce lien engagé avec l'enfant et sa famille ? Comment ce lien peut-il modifier quelque chose du lien intrafamilial ?

Est-ce que la pensée circule entre la famille et moi ?

Est-ce qu'elle peut circuler dans la famille ?

Si la pensée circule, on peut croire que la violence n'aura plus la même fonction.

Ce travail n'est possible que si le fonctionnement psychique des uns et des autres est compris, relié à une histoire singulière, à des codes culturels, sociaux. Si le déviant, le maltraitant est aussi inscrit dans tout ce qui fait l'histoire de tout un chacun, un "sens" peut être mis sur ce qu'il a "agi".

On est là dans un lien transférentiel travaillé nécessairement dans un cadre institutionnel.

En effet, ce lien transférentiel, bien que fraternel reste et doit demeurer professionnel. Il s'agit d'utiliser "l'art de la relation", dans une logique de changement, de soin.

Si le lien transférentiel ne repose que sur une relation privée, l'intervenant peut "coller", être absorbé, indifférencié de la famille. L'intervenant ne peut alors être le tiers faisant "loi", permettant des exigences en référence à la position du juge des enfants, donnant la possibilité de penser, d'intégrer les interdits. Le risque d'enfermement peut alors être grand : pour la famille qui ne pourra pas avoir accès à un mode de pensée autonome, pour l'intervenant qui ne pourra "penser" la famille différemment de ce qu'elle donne à voir.

Il s'agit d'apprendre la différenciation à des familles qui sont justement dans l'indifférenciation, dans des confusions générationnelles. Chacun de ses membres doit apprendre à penser individuellement sans que la cohésion familiale soit menacée.

Il s'agit d'apprendre la fraternité, l'appartenance de soi à son groupe et la reconnaissance de l'autre à la même nature humaine, mais avec sa liberté de pensée.

Là se situe la difficulté, mais aussi la richesse de cette pratique professionnelle : utiliser son intelligence, son empathie, son affectivité, la dimension de son altérité, en pensant à tout ce que l'on engage, en se confrontant à d'autres professionnels, à un cadre institutionnel dans une logique de changement de "l'autre".

Et si aider ainsi les familles à vivre des rapports interpersonnels autrement que dans la souffrance pouvait être une expérience riche de... plaisir ?

Cette idée de l'acte transférentiel qui permet de "penser" l'autre de même nature que soi, se rapproche d'un acte fraternel qui implique de considérer l'autre semblable à soi, de l'identifier à la même condition de l'humain. On s'éloigne bien du sens commun de l'acte charitable.

Quelle peut être la motivation qui anime les professionnels de "l'humain" ? Il ne s'agit certainement pas d'un désir d'enrichissement individuel, de reconnaissance sociale. Ces métiers sont souvent dévalorisés, les professionnels identifiés à ceux pour qui ils travaillent.

Ne s'agit-il pas d'un désir de réparation, lié à une culpabilité inconsciente ?

Désir de réparation/culpabilité : on devine ici un lien. La culpabilité pouvant être l'expression d'un sentiment de rivalité. Et si la charité n'était que l'expression d'un sentiment de rivalité ?

Le sentiment de rivalité que Caïn éprouve vis à vis d'Abel le conduit au meurtre. Il est ensuite prisonnier de sa propre culpabilité : l'errance que Dieu lui inflige entretiendra ce sentiment.

Comment sortir de sa propre culpabilité ?

Ne serait-ce en se responsabilisant ? En aidant l'autre à se responsabiliser.

Et si c'était un pacte de fraternité ?

"ÇA AURAIT PU ETRE NOUS"..., mais ça ne l'est pas, car nous avons notre place psychiquement, affectivement et socialement dans notre communauté humaine.

A nous d'aider l'autre à retrouver cette place, que nous-mêmes aurions pu perdre, car cela pourrait aussi être nous.